

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1768

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2017

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1768**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Association Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2017**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par arrêté préfectoral n° 7279 du 10 décembre 2009, la compétence "tourisme" a été transférée à la Communauté urbaine de Lyon, avec effet au 1er janvier 2010.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, une taxe de séjour a été instaurée sur le territoire de la Communauté urbaine et un Office de tourisme intercommunal du Grand Lyon a été créé, conformément aux statuts approuvés en assemblée générale extraordinaire le 24 novembre 2009. Ses missions sont :

- l'accueil et l'information des touristes,
- la promotion touristique du territoire à l'échelle locale, nationale et internationale,
- la production et la commercialisation des produits et prestations de services touristiques,
- le développement du tourisme d'affaires au travers du Bureau des Congrès et des salons.

Au 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon s'est substituée de plein droit à la Communauté urbaine.

Le territoire métropolitain est une destination confirmée dans le domaine du tourisme d'affaires (deuxième destination nationale pour l'accueil de salons et de congrès). Sur le tourisme d'agrément, elle connaît, depuis son classement au patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), une croissance régulière, notamment au niveau de la clientèle étrangère. Elle a reçu, en 2016, le prix de meilleure destination européenne de weekend aux World travel awards.

Le tourisme représente plus de 30 000 emplois sur le territoire de la Métropole et génère des retombées économiques conséquentes : 5,5 millions de nuitées dans l'ensemble des hébergements marchands de l'agglomération, dépenses des touristes dans les restaurants, commerces, etc.

Pour rappel, 5,9 M€ ont été collectés en 2015 au titre de la taxe de séjour (produit entièrement réaffecté aux opérations de promotion et de développement touristique, portées ou soutenues par la Métropole de Lyon). Par ailleurs, la Métropole a engagé, aux côtés des principales Communes concernées, une démarche volontariste d'encadrement du développement des activités liées aux nouvelles formes d'hébergement (plateformes dématérialisées, réglementation en matière de meublés touristiques).

II - La politique touristique métropolitaine se décline selon les 3 axes stratégiques**- Axe n° 1 - Tourisme d'affaires**

L'objectif est de conforter la Métropole de Lyon comme deuxième destination française d'accueil de grands congrès et de salons, en s'appuyant sur sa légitimité scientifique et médicale, ses filières d'excellence, la qualité de son accueil et la compétitivité de ses infrastructures.

- Axe n° 2 - *Tourisme d'agrément*

L'enjeu est de renforcer l'attractivité de Lyon comme une destination de tourisme urbain de court séjour avec un positionnement fort autour de la gastronomie et en lien avec le développement de nouvelles liaisons internationales train et avion.

- Axe n° 3 - *Tourisme de proximité*

Il s'agit de faire en sorte que les habitants de la Métropole soient consommateurs d'activités de loisirs sur leur propre territoire.

Le programme d'actions de l'Office de tourisme s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie touristique métropolitaine.

III - Éléments de bilan 2016 (données à fin octobre 2016)

Le secteur du tourisme en France connaît une crise sans précédent depuis les attentats de 2015 et de 2016. Certains marchés sont en forte baisse (États-Unis, Japon, Chine, etc.). Dans ce contexte, Lyon résiste mieux que d'autres villes françaises mais certains indicateurs touristiques sont en retrait.

1° - Accueil et information des touristes

Avec 325 829 visiteurs accueillis au pavillon de l'Office de tourisme à Bellecour à fin octobre 2016, la fréquentation a baissé de - 19 %, bien que la clientèle étrangère soit en augmentation de + 3 %. Les accueils délocalisés ouverts pendant tout le mois de l'UEFA Euro 2016 ont détourné une partie des touristes du pavillon de l'Office de tourisme.

La stratégie numérique de l'Office de tourisme a permis, avec un visitorat total sur les 4 sites internet de 2,6 millions, de limiter la baisse de fréquentation à 9 %. En effet, si l'audience du site internet "lyon-france.com" est en baisse de - 23 %, celle de "mon week-end à Lyon" continue de progresser de 29 % et ambitionne 1 million de visites à fin 2016.

2° - Promotion touristique du territoire à l'échelle locale, nationale et internationale

Grâce à l'arrivée d'une seconde attachée de presse, mais aussi à la forte médiatisation de l'UEFA Euro 2016 et le titre de "meilleure destination européenne de week-end", les retombées presse ont presque doublé, passant de 301 en 2015 à 567 en 2016 avec, en particulier, des retombées internationales en hausse de + 77 %.

La seconde année du contrat de destination "Lyon et Paul Bocuse, 50 ans d'excellence gastronomique" a permis en 2016 l'aménagement d'un stand sur 3 salons gastronomiques grand public à Londres, Milan, Paris et des actions à destination des médias et des professionnels à Montréal, Sydney et Moscou en lien avec les relations internationales de la Métropole.

Par ailleurs, 238 tours operators ont été accueillis à Lyon.

3° - Production et commercialisation des produits et prestations de services touristiques

Les ventes de Lyon city card ont baissé de - 3 % à fin octobre 2016, après 8 années de croissance des ventes, avec une baisse de la consommation de ce produit de la part des clientèles en provenance des marchés lointains tels que le Japon et les États-Unis.

Le chiffre d'affaires des visites guidées évolue de + 3 % et, plus spécifiquement, de + 14 % pour les visites guidées individuelles dont le nouveau site www.visiterlyon.com, lancé en juillet 2016, fait la promotion. Ceci compense le recul de - 3 % des visites guidées de groupe, produit très sensible à la conjoncture. Au total, 104 879 personnes ont été guidées, soit une progression de + 4 %.

4° - Développement du tourisme d'affaires au travers du Bureau des congrès et des salons

À fin octobre 2016, 128 260 journées congressistes ont été gagnées pour les années 2017 et suivantes. Le nombre de journées congressistes à l'état de candidature a augmenté de 19 % par rapport à la même période en 2015. Cela signifie que davantage de candidatures à des congrès ont été déposées par le Bureau des Congrès cette année.

La taille moyenne des congrès associatifs gagnés se maintient à environ 2 000 participants.

19 événements professionnels ont bénéficié du dispositif d'accueil "Lyon Welcome Attitude".

IV - Programme d'activités 2017

Dans le cadre du programme proposé, l'Office de tourisme prévoit en 2017 la réalisation des actions suivantes :

1° - Accueil et information des touristes

- la poursuite de la démarche qualité "destination d'excellence", des "rendez-vous OnlyLyon" d'information aux professionnels, ainsi que du réseau de points d'accueils labélisés,
- le développement du référencement Tripadvisor,
- la poursuite du dispositif "Lyon City Helpers" assuré par des jeunes en service civique.

2° - Promotion touristique du territoire à l'échelle locale, nationale et internationale

- dans le cadre du contrat de destination "Lyon et Paul Bocuse, 50 ans d'excellence gastronomique" la participation à 3 salons gastronomiques grand public et l'organisation d'un ou 2 dîner(s) à l'étranger à destination des médias et des professionnels,
- d'autres actions de promotion auprès des professionnels du tourisme, via des déplacements ou des campagnes digitales sur les marchés : Canada, Etats-Unis, Australie, Japon, Angleterre, Belgique, Suisse et Allemagne,
- la capitalisation sur les ouvertures de lignes et sur le titre de "meilleure destination européenne de week-end" dans les actions de presse et de promotion.

3° - Production et commercialisation des produits et prestations de services touristiques

- la refonte de l'environnement digital et, notamment du site internet "lyon-france.com",
- la poursuite de la promotion de la Lyon city card,
- la poursuite du développement "visiterlyon.com" en ajoutant des loisirs touristiques aux visites guidées déjà présentes sur le site internet,
- l'optimisation du planning de visites guidées individuelles et la diversification de leur thème.

4° - Développement du tourisme d'affaires au travers du Bureau des Congrès et des salons

- la poursuite des actions de mobilisation de la communauté scientifique, réunies sous le nom de "programme champions", dans l'objectif de faire venir à Lyon des grands congrès internationaux générateurs de retombées économiques pour la Métropole,
- la participation aux principaux salons professionnels (IMEX Francfort, IBTM Barcelone, etc.) et l'accueil à Lyon de prospects organisateurs d'événements professionnels afin de promouvoir la destination sur le secteur du tourisme d'affaires,
- le développement du nombre de candidatures déposées pour les congrès,
- le renouvellement du dispositif "Lyon Welcome Attitude" dont l'objet est de faciliter l'accueil des participants à des événements professionnels générant des flux de visiteurs importants.

Budget prévisionnel

Charges	Budget 2017 (en €)	Produits	Budget 2017 (en €)
dépenses opérationnelles	2 053 082	Métropole de Lyon	4 473 640
frais de personnel	3 943 535	Ex-Communauté urbaine de Lyon : quote-part* subventions 2010 et 2011	7 774
frais généraux et impôts	635 048	Etat : aide au service civique + contrat de destination	33 000
dotation aux amortissements	196 434	Ressources propres dont :	2 331 000
frais financiers	17 315	<i>cotisations</i>	496 000
résultats exceptionnels	0	<i>participations</i>	55 000
		<i>commissions LYONRESA</i>	50 000
		<i>ventes boutique</i>	0
		<i>ventes city cards</i>	840 000
		<i>ventes visites guidées</i>	685 000
		<i>ventes nouveaux espaces et publicités</i>	205 000
Total	6 845 414	Total	6 845 414

* amortissement subventions d'équipement.

Afin de participer à l'effort nécessaire eu égard aux contraintes budgétaires, la subvention qu'il est proposé d'allouer à l'Office de tourisme est en diminution de - 3 % entre 2016 et 2017 et représenterait 4 473 640 € pour l'exercice 2017.

Pour mémoire, en 2016 cette participation s'était élevée à 4 612 000 € (délibération n° 2016-0968 du Conseil du 1er février 2016).

Conformément à la convention 2017, les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- une 1ère partie de la subvention annuelle votée sera mandatée à hauteur de 40 % de son montant total dans le mois suivant réception, par la Métropole, de la demande d'acompte accompagnée du budget de l'exercice approuvé par le conseil d'administration et d'un état prévisionnel de trésorerie pour l'année en cours,

- une 2° part de la subvention, soit 40 %, sera mandatée dans le mois suivant réception, par la Métropole, des documents comptables (bilan, compte de résultat N - 1, certifiés par le Commissaire aux comptes de l'association, liasse fiscale, plaquette comptable), du rapport moral et financier de l'exercice précédent, d'une situation de trésorerie actualisée,

- le solde sera mandaté au cours du mois d'octobre de l'exercice en cours dès réception, par la Métropole, d'un état d'exécution du budget de l'année en cours, d'un état de trésorerie actualisé, de l'esquisse du programme annuel d'activités de l'année suivante et du montant correspondant de subvention sollicitée ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de 4 473 640 € à l'Office de tourisme pour son programme d'actions 2017,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'Office de tourisme définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement, correspondant à la subvention globale d'un montant de 4 473 640 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - opération n° 0P04O2080 - compte 6574 - fonction 633.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.